



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **13 juin 2025 à 19h00** - Date de convocation : **06 juin 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), Gilles GILET (pouvoir à Mme GLEIZES).

AUTORISATION PRÊT BANCAIRE A CONTRACTER – DL 30/2025

En cas de refus de financement par l'EPFN, le conseil autorise Mr Le Maire à contracter un prêt bancaire à hauteur de 200 000 € pour l'acquisition de la maison

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

